



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2025

Le 27 novembre 2025, le Conseil municipal de Montpellier de Médillan, dûment convoqué individuellement et par lettre s'est réuni à 20h30 en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur GEORGEON, Maire.
Date convocation le 20/11/2025.

Présents : Mr GEORGEON Thierry, Mmes JACAUD Annick, POLLET Mireille, BORDET Céline, RAISON Sandrine et SORIGNET Michelle, Mrs NICOLLE Éric, LAINE Jean-Marie, NEAU Cyril, PLAUD Richard, PICOULET Damien et DECOMBE Christian

Absents excusés : Mme GUERIN Vanessa et Mr LAINE Christian,
Madame JACAUD a été désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité

2025_11_01 DÉLIBÉRATION : COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de la séance du conseil municipal du 15 avril 2021 il a été délibéré la mise en conformité du régime indemnitaire de la commune, le RIFSEEP, par l'instauration de l'indemnité de sujétions et d'expertise (IFSE) mis en place au 1^{er} mai 2021. Et du complément indemnitaire annuel (CIA). Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE que pour l'année 2025 le montant du CIA sera de 2% du salaire net annuel, il sera versé avec le salaire de décembre 2025.

2025_11_02 DÉLIBÉRATION : REVALORISATION DES LOYERS

Monsieur le Maire explique que les baux des logements communaux, prévoient une révision annuelle des loyers en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE de ne pas réviser pour l'année 2026 les loyers des logements suivants :

- 5A route de Meursac
- 5B route de Meursac
- 24 route de Meursac
- 2A impasse de Chez Bati
- 2B impasse de Chez Bati

2025_11_03 DÉLIBÉRATION : LOYER BOUCHERIE

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE que les nouveaux locataires de la boucherie, Mr VACHOT Florian et Mme ROUSSEL Charlotte, commenceront à payer leur loyer à partir du 01/03/2026.

Questions diverses

- Présentation des nouveaux bouchers
- Repas de la commune le 08/03/2026 : choix du menu
- L'APE les Saint'illan demande l'autorisation et une subvention exceptionnelle pour l'installation de bancs atour des arbres dans la cour de l'école. Au vue des plans et pour une question de sécurité le conseil municipal rend un avis défavorable à ces demandes.